



MUNICIPALITÉ DE
Grande-Vallée

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 2006-08-32 ET 2006-08-33 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-08 DE LA MUNICIPALITÉ DE GRANDE-VALLÉE

Avis public est par la présente donné :

QUE le conseil de la municipalité de Grande-Vallée a adopté, en séance ordinaire le 12 janvier 2026, les **règlements numéros 2006-08-32 et 2006-08-33 modifiant le règlement de zonage numéro 2006-08** en :

- modifiant l'article 13.7 Ensemble immobilier du chapitre XII pour faire passer le minimum de bâtiments d'habitation de 6 à 4 et le maximum de 12 à 10;
- en autorisant un projet intégré dans la zone 30 HC et d'agrandir les limites de cette zone à même la zone 28 HB;

QUE ces règlements contenaient une disposition susceptible d'approbation référendaire pour laquelle aucune demande valide n'a été reçue;

QUE ces règlements sont en vigueur en date du 13 février 2026, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de la Côte-de-Gaspé;

QUE ces règlements peuvent être consultés sur le site Internet de la municipalité au <https://grandevallee.ca>.

Donné à Grande-Vallée, ce 16^e jour de février 2026.

Ghislaine Bouthillette
Greffière-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché le présent avis public concernant les règlements numéros 2006-08-32 et 2006-08-33 conformément à la loi, le 16^e jour de février 2026.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 16^e février 2026

Ghislaine Bouthillette
Greffière-trésorière et directrice générale